



26 rue Marignan  
75008 Paris  
France



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

## **Etam Développement S.C.A.**

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de salariés ou de dirigeants

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2008  
Etam Développement S.C.A.  
67/73, rue de Rivoli - 75001 Paris  
*Ce rapport contient 2 pages*



26 rue Marignan  
75008 Paris  
France



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

## **Etam Développement S.C.A.**

Siège social : 67/73, rue de Rivoli - 75001 Paris  
Capital social : € 18 184 054

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de salariés ou de dirigeants**

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10 % du capital de la société et exerçant leurs fonctions soit dans la société soit dans une des filiales françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport de la Gérance, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Paris La Défense, le 27 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés



Jean-Marc Bastier  
Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jean-Luc Decornoy  
Associé